

<b>Zeitschrift:</b>	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
<b>Herausgeber:</b>	Société suisse des traditions populaires
<b>Band:</b>	49 (1959)
<b>Artikel:</b>	Folklore ou ethnologie?
<b>Autor:</b>	Tagini, Jacques
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1005555">https://doi.org/10.5169/seals-1005555</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Folklore ou ethnologie?

par *Jacques Tagini*, Genève

Il y a quelque dix ans, Albert Marinus souhaitait, dans un essai intitulé «Mœurs, usages, coutumes, traditions»<sup>1</sup>, que des spécialistes autorisés se missent à l'œuvre pour rechercher en commun un sens satisfaisant aux expressions dont les folkloristes se servent fréquemment, mais dont les significations demeurent vagues. Cet appel fut entendu et, depuis lors, des études furent entreprises dans ce domaine, en particulier sous le patronage de l'Unesco. Pour sa part, le folkloriste belge a consacré à cet objet maints travaux dont quelques-uns ont été réunis et publiés récemment sous le titre «Essais sur la tradition»<sup>2</sup>.

Ce nous est prétexte à revenir – avec un retard considérable, il est vrai – à l'une des décisions adoptées au cours de la Réunion internationale d'experts tenue à Amsterdam, les 26 et 27 septembre 1955, à la suite du Congrès international de folklore, d'Arnhem, experts au nombre desquels notre pays ne comptait d'ailleurs aucun représentant.

Il s'agit de la recommandation concernant la terminologie, rédigée en ces termes<sup>3</sup>:

1<sup>0</sup> Constatant la confusion qui résulte en général de l'emploi de qualifications nationales inséparablement liées à la tradition scientifique de chaque pays ou école – telles que *ethnologie*, *Volkskunde*, *Folklore*, *Folkmine*, etc. –, les experts se sont accordés sur la nécessité d'uniformiser la terminologie internationale qui concerne les diverses branches et les divers aspects de la science ayant pour objet l'étude des différentes sociétés humaines et de leurs cultures. Ils retiennent à l'unanimité, pour qualifier cette science sur le plan international, le terme d'*ethnologie*, complété des attributs de *réionale* ou *nationale*, chaque fois qu'on voudra, de cette façon, distinguer l'étude des peuples sans histoire écrite.

Dans l'impossibilité où se sont trouvés les Professeurs Dölker et Schmidt de parler au nom de leurs compatriotes d'Allemagne ou d'Autriche, ces deux experts se sont offerts à les consulter à la première occasion, et à

<sup>1</sup> Dans «Folklore brabançon», t. 20 (1948), p. 5.

<sup>2</sup> Albert Marinus, «Essais sur la tradition», Bruxelles 1958.

<sup>3</sup> Selon le texte paru dans «Arts et traditions populaires», revue de la Société d'Ethnographie française, t. 4 (1956), p. 59. Cette commission d'experts était formée de M.M. B. Bratanić, Zagreb; R. Christiansen, Oslo; J. Dias, Coimbra; H. Dölker, Stuttgart; M. Draak, Amsterdam; S. Erixon, Stockholm; O. Loorits, Upsal; P. J. Meertens, Amsterdam; G.-H. Rivière, Paris; W. Roukens, Arnhem; L. Schmidt, Vienne; S. Thompson, Bloomington, et N. Valonen, Helsinki.

faire part à la Commission internationale des arts et traditions populaires (CIAP) des résultats de la consultation.

2<sup>0</sup> Constatant que l'application du terme *folklore* à toutes les manifestations de la culture d'un peuple engendre les confusions les plus fâcheuses et nuit ainsi au développement harmonieux de l'ethnologie (dite aussi Volkskunde, etc.), les experts se sont accordés pour recommander à la CIAP de s'employer à faire restreindre le terme de *folklore*, sur le plan international, au sens de culture spirituelle que lui donnent déjà de nombreux ethnologues, notamment la plupart des spécialistes de la littérature orale.

3<sup>0</sup> Les experts se sont accordés pour recommander que l'ethnologie (dite aussi Volkskunde, etc.), ne se borne pas à étudier les faits passés ou leurs survivances, mais qu'elle doit embrasser également les problèmes actuels, notamment les aspects psychologiques et sociaux.

Ainsi donc, après un peu plus d'un siècle, le mot *folklore* retrouverait – sous réserve de quelques adjonctions restrictives – le sens que lui donnait son créateur, l'Anglais W. J. Thoms: la connaissance que le peuple a de la nature et du monde, ou mieux encore, comme l'écrit A.-J. Rougier dans une étude particulièrement intéressante, parue à fin 1958<sup>4</sup>, «le savoir que détient le peuple, de lui-même, en fonction de l'atavisme, de sa structure et de son contenu mental, autrement dit, l'ensemble de ses connaissances empiriques, acquises spontanément, par tradition orale, et en liaison avec les croyances natives et les comportements locaux ancestraux». Et lorsqu'on voudra parler de la science qui s'occupe du savoir populaire, il conviendra d'employer le terme *ethnologie*. Désormais, s'il n'y a plus guère de *folkloristes*, il y a des *ethnologues*!

Souhaitons cependant que notre Bulletin conserve longtemps encore le titre qu'il porte depuis sa création.

### Questions de terminologie

#### Faut-il débaptiser notre Bulletin?

par *Ernest Schüle*, Crans-sur-Sierre

Pour le dire sans ambages: je ne le pense pas. Les recommandations des experts réunis en 1955 à Amsterdam – dont M. Tagini nous rappelle ci-dessus le texte – me laissent quelque peu sceptique. En effet, au cours des trente dernières années, dans la plupart des pays latins se manifeste la nette

<sup>4</sup> Auguste-Jacques Rougier, «Qu'est-ce que le folklore?» *Essai anthroposociologique*, p. 11.